

ABONNEMENT.

(STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE.)

En un an, cinquante-deux numéros, \$1.50
En six mois, vingt-six numéros, 0.75

ETATS-UNIS.

Un an, \$2.00
Six mois, 1.00

Les frais de poste sont à la charge des abonnés.

Les lettres et envois doivent être adressés franco de port.

Cartes d'Affaires.

F. S. A. PELLETIER, Agent, 100, rue Wellington.

LOUIS BRUNELLE, Cordonnier, 100, rue Wellington.

TELEPHORE LEMAY, ST. CAMILLE P. Q., Encaisseur, pour le District de St. François.

H. GUIMONT, Encaisseur licencié, pour la Province de Québec. Parle anglais et français. Conditions libérales. Résidence: Wolfstown, Que.

EDOUARD LAROCHE, Voiturier, réparations d'automobiles, 100, rue Wellington.

W. E. IBBOTSON, Droguiste, 100, rue Wellington.

M. McKECHNIE, rue Wellington, 100, rue Wellington.

JOSEPH FISETTE, Armurier et serrurier, rue Wellington, 100, rue Wellington.

CAITIER & BOULANGER, Pharmaciens, 100, rue Wellington.

FREDERIC ST. LOUIS, Pharmacien, 100, rue Wellington.

ST. LAURENT & BERUBE, Fermiers, 100, rue Wellington.

MEDECIN.

THOMAS LARUE, Médecin et Chirurgien, Compton-Centre, P.Q.

AVOCATS.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

BLANCHER & BOUTIN, Avocats, 100, rue Wellington.

LE PROGRES.

AGRICOLE, INDUSTRIEL, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

BELANGER, FRERES, Editeurs-Propriétaires.

L. C. BELANGER, Rédacteur-en-chef.

ANNONCES.

JOUR DE PUBLICATION: LE VENDREDI.

Première insertion, par ligne, 5 centimes
Insertions subséquentes, do 2 do

Cartes d'affaires, par année, \$4.00.

Annonces commerciales, et autres, traitées de gré à gré.

BUREAUX ET ATELIERS:
Maison-Two, adossée du Magasin de MM. Dupuy & Dupuy, rue Wellington.

FEUILLETON.

LA
ROCHE-TREMBLANTE

PAR
ELIE BERTHET.

VII

LA GRADE-MALADE.

(Suite.)

Elle s'était avancée à pas lents et avec précaution jusqu'au lit où reposait Alfred. Elle souleva d'une main tremblante le rideau de mousseline et contempla le malade pendant quelques minutes.

— Comme il est changé ! soupirait-elle.

Puis elle s'agenouilla, et saisissant une main qui reposait moite et brûlante sur le couvrepied de satin, elle l'apliqua à ses lèvres. On entendit dans l'ombre des sanglots étouffés.

— Qui est-elle ? demanda Yvonne à l'oreille de Conan.

— Je ne saurais trop le dire... mais c'est une grande dame, pour sûr... Quelque comtesse qu'il aura aimé autrefois et qui se souvient de lui !

Madame Gervais se leva enfin. Sans prononcer une parole, elle ôta son chapeau et son voile, ainsi qu'une espèce d'écharpe dont elle était enveloppée ; puis, revêtue d'une simple robe blanche, coiffée seulement de ses beaux cheveux noirs qu'un peigne d'or retenait au sommet de la tête, elle vint s'installer comme garde-malade au chevet d'Alfred de Kerdren.

— Elle peut être comtesse, comme vous le croyez, monsieur Conan, dit Yvonne à demi-voix en l'examinant avec admiration ; quant à moi, je la prendrais plutôt pour une de ces bonnes fées qui errent la nuit au clair de la lune sur nos bruyères... Une pareille beauté n'est pas du monde !

Une partie de la nuit s'écoula sans accident. Les deux vieillards, épuisés de fatigue, s'étaient assoupis dans leurs fauteuils auprès du feu. Néanmoins le sommeil de l'émigré n'était plus aussi calme ; à certains intervalles, ses agitations revenaient, il poussait de sours gémissements. Alors Conan et Yvonne tressaillaient et se mettaient sur leur séant ; mais ils apercevaient toujours la dame inconnue debout et attentive devant le lit. Elle semblait étudier avec anxiété ces symptômes inquiétants ; le doigt sur le pouls d'Alfred, elle en comptait minutieusement les pulsations. Pour ne pas offenser la vue délicate du malade, on avait posé la lampe à l'autre extrémité de la chambre, en sorte qu'on eût dit d'une ombre blanche et vaporeuse qui veillait sur l'ancien maître du manoir.

De temps en temps, elle approchait des lèvres d'Alfred la tasse qui contenait une potion salutaire ; elle soulevait sa tête avec précaution, quand le rôle s'échappait strident de sa bouche enflammée. Conan et Yvonne, jaloux d'un zèle si ardent, avaient voulu rendre à leur maître quelques-uns de ces petits services qu'ils voyaient l'inconnue lui prodiguer ; mais elle s'était montrée si peignée de l'inaction à laquelle on la condamnait, qu'il n'avait pas eu le courage de la tourmenter, et qu'ils s'en étaient de nouveau remis à elle du soin de pourvoir aux besoins du pauvre vieillard. Du reste, elle s'acquittait de sa tâche avec une dextérité, une aisance qui dénotaient une grande expérience ; ce n'était pas un apprentissage que faisait madame Gervais auprès de ce lit de douleur !

Alfred lui-même, malgré son apparente insensibilité, n'était pas resté complètement indifférent aux bons offices de sa gracieuse garde-malade. Plusieurs fois, il avait ouvert les yeux et les avait attachés sur elle avec intelligence. Quand elle se penchait vers lui, quand les longues boucles noires de la jeune femme frôlaient presque sa chevelure blonde et rare, ses traits s'animaient d'une vive expression de tendresse et de reconnaissance ; puis il retombait inerte sur les coussins, et l'engourdissement léthargique étouffait ce sentiment passager.

Cependant, à mesure que la nuit s'écoulait, il donnait plus fréquemment des signes de malaise. Sa poitrine était haletante, ses joues s'enflammaient. La dame s'approcha des deux vieux domestiques :

— Tenez-vous prêts, leur dit-elle ; voici un redoublement de fièvre qui se déclare, et il sera sans doute accompagné du délire : vos soins vont devenir nécessaires.

Aussitôt Conan et Yvonne furent sur pied. Tous les trois entourèrent le lit et attendirent en silence.

Les prévisions de madame Gervais ne tardèrent pas à se réaliser. Alfred recouvra peu à peu une force factice et se souleva sur le coude. Ses yeux, tout grands ouverts, étaient ronds, fixes comme ceux d'un cataleptique. Bientôt le délire se manifesta, et il se mit à parler avec véhémence. Ses discours consistaient encore en plaintes incohérentes sur sa destinée : c'étaient toujours des allusions à ses aventures en pays étranger, des souvenirs de jeunesse, des récits de sa misère à Londres, sujets qui revenaient le plus souvent et avec le plus de détails à sa mémoire.

— Comme le mal fait dire des monstres ! remarqua l'intendant avec embarras ; on croirait vraiment que monseigneur connaît par expérience les horreurs dont il parle ! un seigneur de Kerdren... oh ! ces accès de fièvre sont une terrible chose !

Madame Gervais ne répondit pas à cette observation, et ne parut même pas l'avoir entendue. Mais le bruit avait attiré l'attention d'Alfred : il se retourna vers la jeune femme et la contempla en silence. Insensiblement, son visage prit l'expression d'une joie pure, ses mains se joignirent et il s'écria enfin avec un accent éloquent :

— Joséphine... ma chère Joséphine est-ce bien vous ?

L'inconnue baissa la tête sans répondre et recula d'un pas.

— Oh ! comme vous êtes belle ! reprit-il, bien plus belle qu'autrefois... mais je comprends... vous êtes morte aussi et nous sommes au ciel ; la mort fait rayonner la beauté des vierges et des saintes... Eh bien ! vous ne me rendez pas ? Joséphine, n'êtes-vous donc qu'un fantôme ? va-t-on me dire encore que je suis un pauvre visionnaire ?

Et il se retournait convulsivement sur sa couche ; la sueur perlait sur son front.

— Par pitié, madame, dit Conan à voix basse, prétez-vous à sa fantaisie... la contrariété pourrait aggraver son mal.

— Cela vous coûtera si peu, murmura Yvonne.

Alfred continuait de se torturer sur son lit ; la dentelle de son oreiller pendait en lambeaux, et il répétait avec une sorte de fureur :

— Joséphine ! Joséphine !

— Me voici, mon ami, dit enfin la jeune femme d'une voix caressante en se rapprochant.

Le malade se calma aussitôt, et retomba dans sa contemplation.

— Je devine enfin, dit-il avec tristesse ; l'ange conserve encore quelques-unes des passions de la terre ! Vous n'avez pas oublié mon crimel à bas la Roche-Tremblante... Oh ! je fus lâche et cruel, je le sais ; mais vous qui, du haut du ciel, m'avez vu aux prises avec toutes les douleurs et toutes les hontes de l'humanité, vous savez comment j'ai expié cette faute...

Par une nuit de tempête, je me suis enfui de la maison de mes pères, à la lueur de l'incendie que mes ennemis avaient allumé. Pendant dix années, j'ai vécu en proie aux mépris et aux insultes ; vous ne l'ignorez pas, vous, à qui j'offrais mes souffrances comme une expiation dans mes prières de chaque jour !... Tel a été l'effet de la malédiction que votre mère a prononcée contre moi, et cependant j'ai pardonné à votre mère. Dans mes désespoirs, je n'ai pas eu un moment de haine et de colère contre cette femme qui s'était faite l'instrument des vengeances d'en haut... A ton tour, belle et généreuse enfant, ne veux-tu pas abjurer les haines terrestres ? ne veux-tu pas me pardonner comme j'ai pardonné moi-même ?... Joséphine, sainte victime, dis-moi donc, oh ! dis-moi donc que tu me pardonnes aussi !

Il avait empoigné la main de madame Gervais dans les siennes et il la serrait avec force.

— Je vous pardonne de toute mon âme, Alfred, dit la dame d'un ton pénétré qui frappa d'étonnement les deux vieux serviteurs ; vous avez été plein d'indulgence pour ma mère... que Dieu soit miséricordieux pour vous !

Le malade paraissait ému dans une sorte d'extase ces consolantes paroles. La jeune femme pleurait et souriait tour à tour, et le sourire, comme les larmes, lui donnait un charme indicible.

— Eh bien, Joséphine, reprit Alfred dans un élan passionné, puisque nous sommes ici dans un lieu où les rangs s'effacent, où les inégalités disparaissent, où les âmes qui se sont cherchées longtemps sans pouvoir se réunir se retrouvent enfin et deviennent sœurs, dis-moi donc que tu m'aimes... moi, je

n'ai jamais aimé que toi. Depuis mon crime, tu étais ma divinité protectrice dans mes douleurs, ma confidente dans mes rêveries solitaires, ma consolatrice dans mes chutes. Pendant ces dix années qui viennent de s'écouler tu as constamment occupé ma pensée... mais que vais-je l'apprendre, à toi, qui du sein d'un monde meilleur contemplais mes combats et mes angoisses ? Dis-moi donc que tu m'aimais, Joséphine, et que, dans la mort comme dans la vie, tu désirais d'être unie à moi !

— Tu as dit vrai, Alfred, tu as dit vrai, s'écria la jeune femme avec passion, je n'ai jamais aimé que toi, je t'aime encore, je t'aimerais toujours !

— Alors, c'est véritablement ici le séjour des bienheureux, reprit le malade dont le visage reflétait une béatitude surhumaine ; mes malheurs sont finis... nous sommes enfin arrivés au port du ciel, où il n'y a plus ni terreurs, ni doutes... Joséphine ! Joséphine !

Ces dernières paroles étaient déjà moins distinctes ; le paroxysme du délire était passé, et Alfred s'affaissait lentement sur les coussins. Un moment encore son œil, humide de bonheur, se fixa sur sa complaisante gardienne ; un moment encore un sourire délicieux se joua sur ses lèvres ; puis ses yeux se fermèrent insensiblement, le sourire s'effaça et il retomba dans un profond sommeil.

Madame Gervais avait été elle-même vivement émue de cette scène ; elle tremblait, sa poitrine était gonflée de sursis. Quand elle vit Kerdren endormi, elle voulut retirer sa main dont il s'était emparé ; mais le malade la retint en faisant entendre un petit murmure de plainte. Un moment après, la même tentative eut le même résultat ; la jeune femme n'eût pas le courage de la renouveler, de peur de troubler ce sommeil si précieux après tant de secousses.

Il ne se passa rien d'important pendant le reste de la nuit. Madame Gervais ne quitta pas d'une minute le chevet d'Alfred. Ils étaient si calmes tous les deux que Conan et Yvonne les croyaient parfois égarés endormis. Mais quand, s'élevant sur la pointe du pied, ils soulevaient le rideau blanc qui les enveloppait, ils voyaient toujours l'inconnue, assise auprès du lit, sa main dans les mains d'Alfred, et paraissant murmurer une prière.

Vers le matin, les deux vieillards, comptés par la fatigue, s'étaient à leur tour laissés aller au sommeil dans leurs fauteuils. Quand ils s'éveillèrent, il était grand jour ; un rayon de soleil se glissait par l'écartement des rideaux de la fenêtre. Madame Gervais était déjà debout au milieu de la chambre ; elle avait repris son écharpe et son voile ; elle se disposait à sortir.

Elle s'approcha de Conan.

— Le danger est passé, dit-elle d'une voix qui avait recouvré son timbre et sa sérénité ; quand votre maître va s'éveiller, la raison lui sera revenue... Mais il ne faut pas qu'il me voie ici, et je pars.

Conan voulut la remercier de son généreux dévouement pour le malade.

— Vous ne me devez pas de remerciements, reprit la jeune dame avec mélancolie, c'est moi plutôt qui vous serai reconnaissante toute ma vie... Mais écoutez bien : monsieur Alfred de Kerdren doit ignorer toujours qu'une personne étrangère a veillé à son chevet, qu'il a reçu d'autres soins que les vôtres... N'oubliez pas ceci, car une indiscretion pourrait occasionner de graves embarras !

— Des embarras ! répéta l'intendant surpris, et pour qui donc ?

— Pour lui... pour moi... pour tous ceux qui l'aiment.

— Je ne vous comprends pas, madame ; mais il suffit ; je vous promets, au nom d'Yvonne et au mien, que votre secret sera gardé comme celui de la confusion par le prêtre.

— Je compte sur votre parole, monsieur Conan, et sur celle de cette bonne femme ; peut-être un jour pourrai-je vous récompenser !... En attendant, ayez bon espoir ; les malheurs de M. de Kerdren sont finis ; bientôt vous en verrez la preuve, pourvu que vous teniez vous-même votre promesse.

Avant de sortir, elle jeta encore un regard vers l'alcôve où reposait le malade, et elle fit un mouvement comme pour l'en approcher une dernière fois ; mais elle se retint, poussa un profond soupir, et suivit Conan qui devait la conduire jusqu'à la grille extérieure du château.

Restée seule, Yvonne répétait en branlant la tête :

— Elle a annoncé que les malheurs de notre maître étaient finis... Qui est-elle donc pour parler avec tant d'assurance ? N'importe ! aussitôt que je pourrai sortir, j'irai voir si elle a dit vrai et si la Roche-Tremblante a retrouvé sa vertu... Que la sainte Vierge nous protège !

VIII

LES HABITANTS DE LOCH

Peu d'heures après, Alfred de Kerdren avait repris connaissance, comme l'avait prédit sa mystérieuse garde-malade. Le soleil, pénétrant librement dans la chambre d'honneur, mettait en mouvement des millions d'atomes lumineux autour des meubles dorés. Le malade, assis sur son lit, le coude appuyé sur son oreiller, écoutait avec un vif intérêt le récit que lui faisait Conan de la manière dont on l'avait reconnu pendant son évanouissement. Bien qu'il jouit en ce moment de toutes ses facultés, sa physionomie exprimait parfois quelque chose de cet embarras comique du dormeur éveillé des Mille-et-une Nuits, quand, après s'être endormi pauvre diable dans un bouge, il se réveille sultan de Bagdad dans un palais. Alfred semblait se pouvoir s'habituer au luxe dont il était environné, lui qui avait habité si longtemps les cloaques de Londres et l'entre-pont fétide des navires. Il n'était pas jusqu'à ce titre de monseigneur, dont Conan le gratifiait comme aux jours de sa puissance, qu'il n'excitât au plus haut point son étonnement et ne le fit douter du témoignage de ses sens.

Le vieil intendant exposa comment, la veille, il avait refusé la porte au notaire Toussaint, qui venait prendre possession du château ; mais, fidèle à sa parole, il ne souffla mot de madame Gervais, et il termina son récit en reprochant à son maître de s'être caché de lui à son arrivée dans l'île de Loch.

Alfred lui tendit la main.

— Pardonne-moi, mon bon Conan, dit-il avec affection ; mais je voulais épargner à mes amis le spectacle de mon abaissement, et passer inaperçu sur mes anciens domaines sans éveiller ni regrets ni pitié ; Dieu ne l'a pas permis !

— Ah ! monseigneur, c'était bien mal, comme vous le dites, Dieu ne l'a pas permis ; et peut-être n'est-ce pas sans raisons qu'il vous a conduit au château de Loch !

(A Continuer.)

Etats-Unis.

LES CHINOIS EN AMERIQUE.

(Suite et fin.)

« Une commission législative siège maintenant à San Francisco, et travaille à réunir un dossier sur la question. Le révérend Otis Gibson, qui a passé dix ans en Chine en qualité de missionnaire de l'Eglise méthodiste, et depuis dix autres années encore au milieu des Chinois de San Francisco, soutient que, dans les 150,000 Chinois établis en Californie, on ne compterait pas 100 familles régulières.

« Une colonisation plus lente, mais renfermant en elle des éléments de civilisation, serait infiniment préférable au rapide développement d'un pays avec l'aide d'une population païenne, entièrement étrangère à nos mœurs.

Après avoir parlé de la menace que les Chinois tiennent suspendue sur toute espèce de travail manuel, travail d'adresse ou de force, l'orateur poursuit en ces termes ses réquisitoires :

« Les rapports statistiques établis par les Chinois arrivent actuellement à San Francisco à raison de 1,000 par semaine. Les navires trouvent leur compte à les transporter, et ils n'auront jamais de peine, chez un peuple de 400 millions d'âmes, à se former une cargaison. Ce n'est pas en attendant le danger qu'on réussira à le conjurer.

« Que dites-vous de ce tableau ? Il est permis de se demander ce que pourrait faire le gouvernement des Etats-Unis pour répondre au vœu exprimé par le Sénat, aux légitimes préoccupations des habitants du littoral du Pacifique, et pour arracher le pays tout entier, que l'on nous représente comme menacé, aux préoccupations que lui inspire l'avenir.

Il faut bien noter qu'il ne s'agit pas, pour le moment, d'empêcher les Chinois de venir s'établir sur le sol libre de l'Union. Un tel droit leur appartient au même titre qu'aux autres peuples.

La question est de savoir comment on pourra détourner une partie du flot qui menace de submerger la contrée, de manière à réduire le torrent en

appel au vaccin cultivé des génisses qui ne sont pas lactières ou de jeunes taurillons.

Quand on rencontre une vache ayant un cœux spontané, qu'on en profite, qu'on pratique la vaccination de bras à bras, avec le vaccin d'enfant pris du système ou septième jour; qu'on ne vaccine pas les enfants avant le quatrième ou le cinquième mois; on agira ainsi dans les conditions les plus avantageuses. Si des accidents se sont produits, c'est parce qu'on s'est éloigné de ces règles, qu'on a fait de mauvais choix, qu'on a mal opéré, par exemple, en demandant à la pustule son sang et non son virus seul.

La vaccine, comme toutes les bonnes choses, a eu ses détracteurs. On est venu l'accuser de déplacer la mortalité en favorisant d'autres maladies, la scarlatine, la rougeole; arguments spécieux qui ne reposent sur aucune donnée certaine. La vaccine ne ferait-elle que reculer ou déplacer la mortalité, que prévenir les épidémies de la variole, les ophtalmies, que faire vivre jusqu'à l'âge adulte ceux que la variole enlèverait dès l'enfance, elle aurait déjà rendu un assez grand service à l'humanité. Du reste, en considérant l'état sanitaire général dans notre pays, on ne trouve aucune raison de s'alarmer et de croire à une augmentation d'épidémies de varioles.

Parents, vaccinez donc vos enfants avec soin et avec confiance.

Le Progrès.

VENDREDI, 29 SEPT., 1876.

Congrès des Journalistes.

Les membres de la Presse de la Province de Québec sont prêts de se rassembler pour la réunion de Sherbrooke, à été ajournée à Montréal, le trois d'octobre prochain et les jours suivants.

Le comité d'organisation a obtenu de la Compagnie du Grand-Tronc des billets à prix réduits. On pourra se les procurer à la gare en se faisant connaître comme journaliste.

Nous espérons que, cette fois, pas un de nos collègues ne manquera à l'appel, vu l'importance du projet.

C'est aussi pendant les séances de cette assemblée que seront adoptés la constitution et les règlements de l'association projetée. Plus le nombre des assistants sera grand, plus grande la confiance que l'on mettra dans les décisions du congrès. Il faut éviter une remise à plus tard, car le retard en pareille matière est de nature à ralentir le zèle. On ne saurait trouver une meilleure occasion pour fixer les règles et les principes qui devront guider la presse de cette province à l'avenir.

Ne manquez point d'aller battre le fer ensemble, tandis qu'il est chaud. Nous dirons donc à tous nos confrères :

Au revoir, à Montréal.

Agriculture.

PROTECTION ET LIBRE-ÉCHANGE.

(Suite et fin.)

Voici maintenant les dépositions faites par deux partisans du libre-échange. Pour accorder à tout seigneur tout honneur, nous allons tout d'abord consigner les déclarations de l'honorable M. Christie, président du Sénat.

Il croit qu'il est dans l'intérêt du pays de laisser entrer en franchise les produits américains et de continuer d'agir comme nous agissons. Les États-Unis font éprouver des dommages à leurs habitants, en imposant des droits sur les produits que nous leur vendons et notre population souffrirait également, si nous imitions leur exemple, parce que nous exportons des produits agricoles en grande quantité et que les gens des provinces maritimes et les commerçants de bois trouvent avantageux d'importer certains articles des États-Unis.

La libre admission du blé-dinde ne produirait pas d'effet au point de faire baisser le prix des grosses céréales. Il se rencontre dans la partie ouest d'Ontario bien peu de contes où l'on peut cultiver le blé-dinde avec avantage; c'est une culture précaire, celle des pois et de l'orge présente bien plus d'avantages.

La législation ne peut rien faire qui puisse amener de grands résultats, quant à la culture de la betterave, du tabac et du lin. Quant aux manufactures qui sont le plus intimement liées au succès de l'agriculture, ce sont celles où se fabriquent les instruments aratoires.

Il ne connaît pas de mesures législatives à introduire dans le parlement canadien qui puissent être avantageuses à l'agriculture, à moins qu'on ne passe une loi pour abolir le droit de dix pour cent imposé sur les animaux.

Il n'y a pas de profit à élever des bestiaux pour en faire de la viande de boucherie, lorsque le prix des terres est aussi élevé qu'il l'est en Canada. L'abolition du droit canadien de dix pour cent permettrait aux cultivateurs du pays d'acheter, sur le marché de Chicago, des animaux élevés sur les terres peu coûteuses de l'Ouest, pour les engraisser ensuite ici.

L'abolition des droits actuellement imposés sur les porcs vivants et le lard, encouragerait chez nous la préparation des viandes dont notre climat rend l'exploitation facile. Elle aurait le bon effet d'augmenter les produits alimentaires requis par le commerce des bois de construction qui, par son importance, est la seconde industrie du pays. Il n'y a pas de profit à engraisser les porcs au Canada.

Les relations commerciales actuelles entre les États-Unis et le Canada ne reposent pas sur des bases équitables; toutefois le marché canadien ne dépend pas des États-Unis, mais bien des marchés européens. Il nous faut aussi un tarif qui crée des revenus, et il est juste que la classe agricole, la plus importante de toutes les classes dans le pays, fournisse sa quote-part au trésor public.

L'imposition d'un droit additionnel, tant sur les produits agricoles que sur les produits manufacturés, importés en Canada des États-Unis, ne favoriserait pas le cultivateur de notre pays. Relativement aux produits manufacturés, il serait injuste de taxer les

consommateurs, qui représentent les dix-neuf vingtièmes de la population, et cela dans l'intérêt d'une classe peu nombreuse.

M. Reesor, sénateur, ayant été interrogé, prétend que le droit imposé sur le fromage n'a pas contribué à stimuler la fabrication. Le prix chez nous est réglé par les demandes venant de l'étranger; toutefois, il y a plus de risques à courir en vendant sur le marché de Liverpool et plus de profit à vendre chez nous aux exportateurs. Le seul désavantage que pourrait présenter l'abolition de ce droit, c'est qu'il fournirait aux américains l'occasion de nous faire la concurrence dans quelques espèces recherchées pour la consommation locale, mais à l'égard du fromage ordinaire du commerce, elle n'aurait pas d'effet sur le prix.

Il en coûte beaucoup plus pour nourrir les vaches avec du foin à \$14 la tonne que de les nourrir avec du blé-dinde à \$20. On considère qu'une livre de blé-dinde vaut cinq livres de foin ordinaire et communément, il se vend à un centin la livre. Il ne voit pas que le parlement puisse faire subir au tarif aucun changement propre à stimuler la fabrication du fromage et la production des articles de laiterie.

Le blé-dinde est une excellente nourriture pendant l'hiver pour les vaches à lait, mais quand les pois peuvent s'acheter à un centin la livre, ils peuvent fort bien le remplacer. Les vaches nourries avec des pois bouillis, donnent autant de lait en décembre, janvier et février, qu'elles en ont donné en paissant sur les pâturages ordinaires du mois d'août, septembre et octobre. Cinq livres de pois par jour, avec la quantité de paille que l'animal voudrait manger, suffisent, et à moins que la vache ne devienne une laitière extraordinaire, elle sera plus grasse au printemps qu'elle n'était à l'automne en entrant dans l'étable.

Il croit que les cultivateurs canadiens, sous l'opération du tarif actuel, sont dans un état aussi prospère que les autres classes de la société et que des droits pareils à ceux qui existent aux États-Unis ne leur seraient pas avantageux. Nous ne pouvons pas contrôler la concurrence avec le monde extérieur et les droits étant imposés d'une manière équitable, il ne peut exister d'injustice, parce que le cultivateur, en regard à la quantité d'articles qu'il consomme, doit s'attendre à payer autant de droits que les autres.

La grande consommation du blé et de farine des États-Unis, qui se fait en Canada et qui entre ici en franchise, peut porter préjudice aux cultivateurs qui récoltent du blé; mais ceux qui n'en récoltent point, pourraient peut-être trouver leur compte à acheter sur un marché qui est libre. L'imposition d'un droit sur le blé-américain ne produirait qu'un effet bien peu sensible sur le prix de cette denrée au Canada. D'ailleurs, un pareil droit ne ferait qu'entraver les opérations de nos moineurs, de nos marchands et de nos voutiers, qui transportent les produits de l'Ouest, tout en exerçant autant d'industries, qui ajoutent à la population et à la richesse du pays.

L'honorable M. Cochrane, de Compton, préfère la libre importation du grain, en tant que les cultivateurs de son voisinage immédiat se trouvent concernés. Dans la partie du pays qu'il habite, on n'importe pas de grosses céréales, vu que le terrain y est plus propre aux pâturages qu'à la culture. La libre admission du blé-dinde loin de nous être préjudiciable, est avantageuse.

Toutes les manufactures favoriseraient immédiatement l'agriculture, mais principalement celles qui emploient le plus grand nombre d'ouvriers. Il croit que le droit de dix pour cent est tout-à-fait suffisant pour le blé importé au Canada. Au point de vue de ses intérêts dans un grand établissement où l'on abat 70 cents de blé par jour, il déclare que l'on ne peut pas importer avec autant d'avantages que d'acheter dans notre propre pays. Il demande qu'il lui soit permis de donner quelque idée de l'établissement situé à Sherbrooke pour la saison des viandes et dans lequel il est intéressé. Il y a un prix fixé qu'on peut payer pour les viandes et la somme de 73 cents est le plus haut prix accordé pour les peaux et le suif de bœuf. On y prépare du bœuf, du veau, du mouton, des volailles, du gibier, etc., et les affaires se montent à environ trois cents de million par an. Ce établissement procure de grands avantages aux cultivateurs des environs. On emploie trois à quatre cents personnes et la concurrence est à soutenir avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Amérique du Sud. Si le prix de la viande se maintient en Europe, il sera avantageux d'y exporter de la viande fraîche et même les animaux vivants, actuellement cette branche de commerce n'est pas florissante, mais elle deviendra l'une des industries les plus importantes dans le pays.

Il faudrait un tarif, qui imposât des droits protecteurs raisonnables en faveur des manufactures du pays. Il considère que le marché local est le meilleur que puisse avoir le cultivateur. Il parle seulement de sa propre province. Si c'était dans l'intérêt du pays considéré dans son ensemble, il n'aurait pas d'objection que l'on imposât un droit sur la farine et sur le grain.

Agriculture et Expositions.

Notre province vient pour ainsi dire de sortir de sa période annuelle d'expositions agricoles et industrielles. Dans notre dernier numéro, nous avons relaté, en traits généraux, les caractères distinctifs de la belle exposition provinciale qui a eu lieu à Montréal; nous avons aussi payé un petit tribut d'éloges, justes et mérités, à l'exposition de comté que nous avons eu à Sherbrooke immédiatement après.

Il est heureux de constater qu'avec les progrès rapides que fait notre jeune nation, il lui est permis de compter sur le plus bel avenir. Malgré une espèce de guerre plus apparente que réelle et qui nous divise quelque peu, on reconnaît que, dans le fond et dans la sphère agricole surtout, il y a plus d'émulation que d'inimitié.

Étant donné dans la bonne voie des améliorations, il faut continuer de se consacrer vigoureusement, de dessus nos épaules, le vilain homme de la routine, dont l'existence, ancrée par des habi-

tudes séculaires, se soutient avec trop de puissance et de ténacité. Sur un tel terrain, la lutte devient profitable à tous; continuons la, rien de mieux. L'honneur est pour le vaincu comme pour le vainqueur. Celui-ci jouit de succès légitimement acquis, l'autre méritait sa revanche légitimement due. Pour cette guerre-là, pas de trêve, car les batailles avec la charrue gagnent chaque jour en importance et en crédit, tandis que celles des mitrailleurs et des canons Krupp s'en vont à vau-l'eau.

Ce changement de décorations est tout à l'avantage des idées civilisatrices du jour. Dans nos paisibles contrées, d'où le clairon des camps est heureusement banni, nous ne pouvons mieux faire que de continuer le beau rôle que les circonstances nous ont réservé. Nous ne devons donc négliger aucune occasion de pousser à la roue du progrès, avec toute l'énergie dont nous sommes capables. L'avenir de l'agriculture dans notre pays, est plein d'espoir, telle est l'opinion de toutes les personnes clairvoyantes.

En moins de deux années, nous avons vu construire et mettre en opération deux grands et puissantes manufactures de produits alimentaires, qui actuellement expédient d'immenses quantités de viandes préparées dans diverses parties de l'ancien continent. Aujourd'hui et pour la première fois, il est question d'un navire, chargé de bœufs et de moutons, expédiés en Angleterre par des spéculateurs, pour être vendus comme bétail de boucherie. Demain, on dira qu'une puissante ligne océanique de bateaux à vapeur vient de se former, pour le transport de ces nouveaux genres de produits de l'exportation.

Nous ne dirons rien des nombreuses fermes qui s'élèvent de tous côtés, ayant été abordé précédemment cette question du plus haut intérêt; mais nous demanderons ce qu'il nous sera permis de voir dans une coupe d'années, en marchant de ce train-là? Encore beaucoup de choses nouvelles et inattendues, sans nul doute, et qui seront autant de sources de prospérité pour notre agriculture nationale. C'est pourquoi, j'en suis sûr, la campagne que j'ai avec les bras solides, le cœur au travail et le désir de vous créer une position sociale indépendante, au lieu d'aller à l'étranger chercher de tenter facilement la revêche fortune, tournez-vous du côté de nos immenses forêts et à mesure que les éclaircies que vous ferez s'agrandiront, l'aisance que vous mériterez et à laquelle tout homme laborieux a le droit de prétendre, augmentera en proportion.

Les temps où l'homme des champs était considéré comme le paria de la société, sont heureusement passés; l'heure de sa réhabilitation a été lente à venir, mais enfin justice lui est rendue. Il compte maintenant parmi la classe des citoyens les plus honorables, et son influence dans la société, de nulle qu'elle a été, devient de jour en jour prépondérante. Nos dernières expositions agricoles ont démontré mieux que jamais qu'il méritait la nouvelle situation sociale qu'il a su se créer, et qu'il a tant d'intelligence, si pas plus, que ceux qui, par habitude ou par naissance, avait la manie, quelquefois héréditaire, de le regarder de haut en bas.

A propos d'expositions agricoles, voici un brin d'idées que nous jetons sur le champ commun, comme une semence susceptible d'être fécondée. En regard à l'importance majeure de tous les produits de l'agriculture et des améliorations dont ils sont susceptibles, ne conviendrait-il pas d'organiser des expositions annuelles de districts, à l'instar des expositions de comtés ou provinciales? Il en résulterait une gradation logique, naturelle, et dont bénéficieraient grandement nos expositions générales. L'honorable ministre des expositions de comtés permet peut-être un peu trop à l'égoïsme de clocher de s'admirer chez soi. Le contrôle des expositions de districts recevrait son application comme correctif de ce défaut là.

Des expositions de comtés aux expositions provinciales, il y a une distance passablement grande; alors les expositions de districts seraient comtes ou provinciales? Il en résulterait une gradation logique, naturelle, et dont bénéficieraient grandement nos expositions générales. L'honorable ministre des expositions de comtés permet peut-être un peu trop à l'égoïsme de clocher de s'admirer chez soi. Le contrôle des expositions de districts recevrait son application comme correctif de ce défaut là.

Deux jours au plus par années seraient suffisants pour une exposition de districts. Les dérangements que les exposants auraient à subir seraient rarement plus grands que ceux dont ils ont à souffrir pour les expositions de comtés, et les primes décernées seraient plus nombreuses, plus élevées et mieux appréciées.

Les localités qui marchaient en toutes choses, pourraient trouver à glosier sur les dépenses qu'entraînerait la construction des locaux nécessaires; mais il suffirait de faire observer qu'il ne serait pas indispensable de se mettre en frais de travaux d'architecture, comme cela a eu lieu à Montréal, par exemple, pour la dernière exposition provinciale. Des barriques rustiques et en planches seraient plus suffisantes; de sorte que, la fête terminée, les frais se réduiraient au coût de la main d'œuvre et à la différence en moins obtenue dans le prix des matières premières, en les revendant.

Beaucoup de fermiers et d'artisans n'ont jamais rien exhibé, ni aux expositions de comtés, parce qu'ils estiment qu'elles n'en valent pas la peine, ni aux expositions provinciales, crainte des frais et d'être débordés par des concurrents plus heureux, s'empresseraient d'envoyer leurs produits aux expositions de districts, comme répondant mieux à leurs intérêts et à leurs intentions. De cette manière, bon nombre d'individus seraient tirés de leur insouciance actuelle par suite des succès mérités qu'ils remporteraient, ce qui leur donnerait en outre certaines dispositions à marcher dans la voie des améliorations, comme étant la seule et unique planche de salut.

Cette question a réellement son importance et mérite d'être prise en considération. Loin de nous de battre en brèche l'existence des expositions de comtés; elles ont leur raison, d'être et ont droit aux faveurs qui leur sont acquises parmi nos populations; toutefois, l'action des expositions de districts ne pourrait leur être que salutaire, en ce sens qu'elles les régula-

riseraient, tout en fournissant l'occasion d'une dernière préparation, d'un dernier examen, pour les expositions provinciales.

Ces fêtes de l'agriculture et des diverses industries de la forme, méritent les sympathies de tout bon citoyen, et il n'y en a pas d'autres qui soient plus propres à stimuler le zèle du cultivateur intelligent et à lui faire aimer sa belle et noble vocation.

Bibliographie.

Mes Rimes, par Elzéar Labelle. P. G. Delisle, Imprimeur, Québec.—Tel est le titre d'un charmant livre de 150 pages, dont le contenu, comme le reste, est unique en Canada. Le nom a été choisi par l'auteur pour son recueil de chansons et de poésies légères, qu'il a espéré, jusqu'au dernier moment, pouvoir mettre au jour lui-même. Mais comme le dit si bien l'auteur de la Préface, «l'un de nos plus brillants littérateurs, M. A. N. Montpetit, enfin, a atteint depuis longtemps de cette maladie qui met des roses aux joues et des illusions dans l'âme, si bien nommée la consommation, il se réservait de retoucher son œuvre, de la polir ad unguem, suivant le précepte classique. Il n'en a eu ni le loisir ni le temps. Ses amis devaient voir épanouies et cueillir les fleurs qu'il a semées et qu'ils viennent déposer aujourd'hui en pleurant sur sa tombe». On sait que M. Labelle est mort, il n'y a pas longtemps, à Montréal, à l'âge peu avancé de trente-deux ans. C'est, en effet, bien jeune pour mourir! Mais il s'est distingué dans les lettres, surtout la poésie, et il laisse des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Pour en donner une idée, il faudrait citer chaque morceau en entier, ce qui serait contraire aux intentions et dernières volontés du poète, puisqu'il a légué ses vers, son livre, à ses nombreux amis. Que de motifs doivent donc les engager tous à orner leur bibliothèque de ce véritable bijou de la littérature canadienne! Parlons de celui-ci, entre cent autres: Au Canada, les hommes de lettres sont, en général, ou mal, peu, ou point appréciés. D'où cela vient-il? Surtout du fait que l'on ne prend pas le temps de les lire et de les goûter; car en cela, comme en toutes choses, pour avoir du goût, il faut commencer par savoir goûter. Eh bien! voici une fameuse occasion de reconnaître le mérite et la valeur littéraire de deux de nos compatriotes: l'auteur du livre en question et l'écrivain fleuri et plein de cœur qui en a si bien fait la préface. Mais ce n'est pas tout. Cette préface est suivie d'une Biographie d'Elzéar Labelle. Au cours de cet exquis petit chapitre d'histoire contemporaine, on lit les faits et gestes, palpitants d'intérêt, d'une pléiade de jeunes hommes qui se sont presque tous distingués chacun dans sa sphère. Que de joissances, que de délices à savourer les belles pages!

Nous voudrions que nos occupations multiples, — peut-être devrions-nous dire notre incompetence, — ne fussent pas un obstacle sérieux à une étude plus étendue de ce précieux petit volume. Espérons que le temps et l'inspiration nous feront moins défaut une autre fois.

En attendant, nous remercions cordialement notre excellent ami, M. Montpetit, du cadeau qu'il a bien voulu nous faire.

Lovell's Directory of Sherbrooke, Coaticook, Richmond, Lennoxville et Melbourn.—C'est le titre, en anglais, d'un nouvel almanach-guide, corrigé jusqu'à la date du 20 septembre courant, que vient de publier M. John Lovell, de Montréal. Ce petit volume sera d'une grande utilité aux hommes d'affaires et au public en général, surtout dans cette partie du pays. Les renseignements qu'il contient nous paraissent assez exacts et semblent avoir été compilés avec soin. L'ouvrage est bien imprimé, d'un joli petit format, et la reliure est très-passable. Il se vend au prix modique de \$1.50.

Nous n'avons qu'un reproche à faire aux compilateurs, MM. Watkins et Hoogs, c'est la manière dont bon nombre de noms français y sont traités. Mais ce sont sans doute des fautes d'impression!

Merci à qui de droit pour l'envoi d'un exemplaire.

Assurance.

À la fin de l'année dernière, il y avait vingt-sept compagnies autorisées à faire au Canada des opérations contre l'incendie, savoir: onze canadiennes; treize anglaises et trois américaines, il y en avait quatre du Canada et deux des États-Unis qui avaient l'autorisation de faire des opérations d'assurance sur la navigation intérieure. En outre, deux autres compagnies, une canadienne et une américaine, avaient le permis pour assurer sur la marine intérieure seulement. Sur les onze compagnies canadiennes, il y en a trois qui font aussi des affaires en dehors du pays.

Un seul permis a été accordé dans le cours de l'année: celui de la «Compagnie d'Assurance Agricole d'Ontario» pour opérations contre l'incendie. Depuis 1869 à 1875, les opérations d'assurance contre l'incendie ont considérablement augmenté au Canada, car le montant des risques, à la fin de ces deux années, s'est élevé de \$188,359,809 à \$364,421,029. L'augmentation s'est principalement fait remarquer parmi les compagnies du pays; en 1869, il n'y en avait que cinq, tandis qu'elles étaient au nombre de onze en 1875. Le montant des risques s'est élevé de \$59,349,916 à \$190,284,543. Le nombre des compagnies anglaises est à peu près le même qu'en 1869; une seule compagnie a commencé des opérations et le montant de ses risques s'est élevé de \$15,222,003 à \$154,835,931. Les compagnies américaines ont fait comparativement peu d'affaires, si l'on en juge par le montant des risques qui n'a été que de \$19,300,555, en 1875.

Dans le cours de l'année dernière, les affaires ont été un peu plus considérables que l'année précédente; mais, en général, elles n'ont pas été prospères pour les compagnies, les pertes payées s'étant élevées à 71.30 pour cent des primes reçues. Le résultat de toutes les opérations, faites pendant ces sept années, met la proportion des pertes à 65.55 pour cent des primes. C'est une proportion assez élevée, si

l'on prend pour point de départ l'évaluation ordinaire que sur \$100 de prime, 60 doivent être affectés aux pertes, 30 aux frais et 10 aux profits et à la réserve.

L'année 1870 a été la plus désastreuse pour les compagnies d'assurance, la proportion des pertes sur les primes, mes de \$4.77; 1872 fournit 72.66, 1875, 71.31 et 1869, la plus basse, est de 57.66.

Les compagnies anglaises et étrangères, qui font au Canada des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure, sont tenues de déposer, entre les mains du Receveur-Général, pour le bénéfice des détenteurs de polices du pays, la somme de \$100,000, en effets publics du Canada ou de ses provinces, ou pour les compagnies anglaises, en effets publics du Royaume-Uni, ou pour les compagnies américaines, en effets publics des États-Unis, ou généralement en effets publics qui seront acceptés par le bureau du Trésor.

La loi stipule que, dans le cas où l'actif d'une compagnie au Canada sera insuffisant pour couvrir son passif, la compagnie sera obligée de combler le déficit. Trois compagnies seulement — deux anglaises et une américaine — semblent avoir été dans cette condition, et des trois, la dernière a depuis satisfait aux exigences de la loi.

Il n'y a aucune limite fixée par la loi au delà de laquelle on ne doit laisser diminuer le capital, comme cela a lieu généralement aux États-Unis. Par conséquent, tant que les intérêts des détenteurs de polices et du public se trouvent protégés par un actif suffisant pour faire face à tous les engagements de la compagnie, la diminution du capital est une question qui regarde l'actionnaire seulement et n'affecte le public qu'en tant qu'elle diminue le pouvoir de la compagnie à tenir tête aux catastrophes extraordinaires. Cette diminution peut être difficilement évitée aux débuts d'une compagnie, car il n'y a aucune autre ressource que le capital pour les dépenses préliminaires; même dans une compagnie établie depuis longtemps, s'il n'y a de fond de surplus formé par les profits accumulés des années précédentes, une mauvaise année peut causer une diminution temporaire.

Le total du capital versé, employé par les compagnies canadiennes, s'élève à \$2,377,007, représentant un capital souscrit de \$14,210,820. Le total de leur actif, à l'exclusion de la balance non-payée du capital souscrit, s'élève à \$5,037,918, couvrant un montant assuré de \$290,248,628, donnant ainsi en moyenne une garantie de \$5.81 pour chaque \$100 assurés.

Le total des dividendes et des bonis payés aux actionnaires dans le cours de l'année dernière, a été de \$159,600, soit en moyenne \$6.86 pour cent sur le capital payé.

Les affaires des compagnies d'assurance sur la vie ont aussi augmenté considérablement pendant la même période, 1869-1875. À la première de ces dates, les opérations étaient partagées entre vingt-quatre compagnies, savoir: quatorze anglaises, neuf américaines et une canadienne seulement; mais à la dernière, il y avait seize compagnies anglaises, treize américaines et sept canadiennes. Cependant, plusieurs des compagnies anglaises ont pratiquement cessé de faire des opérations, et l'une d'elles, la *La Patrie*, a fermé son bureau dans le cours de l'année et est actuellement à liquider ses affaires.

Les sommes consacrées aux risques se sont élevées de \$35,680,082, en 1869, à \$85,000,264, en 1875. Pareille augmentation se fait remarquer dans les montants des primes payées. Tandis qu'en 1869, elles étaient de \$1,238,359, elles ont atteint, en 1875, le chiffre de \$2,882,387. Le total des primes payées, pendant les sept dernières années, dépasse quinze millions, sur lesquels les compagnies américaines ont reçu plus de huit millions, les compagnies anglaises plus de quatre millions et les compagnies canadiennes pas tout-à-fait trois millions.

Dans le cours de l'année dernière, les opérations des compagnies anglaises et américaines ont diminué considérablement; et, en comparaison de l'année précédente, celles des compagnies canadiennes, tout en accusant une diminution d'assurances prises pendant l'année, ont en somme augmenté, quoiqu'un peu, par rapport à l'année précédente.

Cela est dû, sans aucun doute, en grande partie à la crise commerciale; mais l'effet de cette dépression sur les opérations d'assurance sur la vie, a été moins grand, au Canada, que partout ailleurs.

Vaillant-bourg.

On nous écrit, en date du 18 du septembre:

«Les feuilles commencent déjà à tomber; c'est beau, mais c'est triste. Ça fait aussi penser à ce long hiver qui s'approche... Heureux ceux qui ont le nécessaire pour leur famille, pendant ces mois rigoureux! Sans ces cruels soucis pour le lendemain, comme il serait bon et agréable de vivre ici! Cependant, le sage a dit: Ne vous occupez pas du lendemain. Je vous assure que, pour ma part, il m'est bien difficile de me conformer à ce précepte.

Tout paraît aller bien ici, mais il est évident que, pour ce qui regarde les travaux que le gouvernement fait faire dans les chemins, les colons qui patronisent le *gros d'abondance*, ont seuls le monopole de ces ouvrages.

M. Terrill vient de finir son défiement; il ne lui reste plus qu'à bâtir ses maisons.

Il s'est fait ici deux transactions importantes. M. Damaso Breault a vendu son moulin, \$1,100, me dit-on, à un Canadien des vieilles paroisses; et un Canadien, de Lawrence, Mass., a acheté la propriété de M. Frs. Thérien, en face de la maison du gouverneur.

Le moulin à farine de M. Couture et Thérien sera en opération dans trois semaines.

Un de nos colons a été, la semaine dernière, victime de voies de fait les plus brutales. Trois jeunes vauriens se sont rués sur lui avec des bâtons et des haches. Heureusement, ses blessures ne sont pas graves. Il nous faudrait un magistrat. Le gouvernement ferait bien d'y voir au plus tôt.

Hier, nous avons eu un bon sermon sur la nécessité de l'union. Cependant, l'un des colons d'ici, créature

de quelqu'un placé au dessus de lui, fomenta le désordre en transportant les lettres de La Patrie jusqu'ici, pour faire croire à l'infidélité du Bureau de Vaillant-bourg. Tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un dévot?

Hier, a été célébré le premier mariage de Vaillant-bourg. Voici les noms de l'heureux couple: M. Joseph Dion, cordonnier, à Dlle. Elizabeth Paquin.

NOTES LOCALES ET AUTRES.

Avec le no. de la semaine dernière, le Progrès est entré dans sa troisième année.

Un homme, nommé Jean-Baptiste Desgreniers, de Stukley-Nord, a été tué instantanément, en tombant d'une voiture chargée de grains, lundi dernier.

Nous sommes obligés de remettre, faute d'espace, à notre prochain numéro, l'article sur les courses qui ont eu lieu à Sherbrooke, vendredi et samedi de la semaine dernière.

Aux courses de Barton, Vermont, qui ont eu lieu jeudi de cette semaine, Alice, le cheval de M. N. T. Dussault, de cette cité, a gagné le second prix, aux courses de 2.50 et 3 minutes, ensuite d'une sérieuse contestation.

EMPRUNT PROVINCIAL.—Une dépêche télégraphique annonce que l'emprunt du chemin de fer de la ligne du Nord, a enfin été admis sur la liste des fonds négociables (stock exchange) et que toutes les oppositions ont été retirées.

VOL AVEC EFFRACTION.—Pendant la nuit de mardi dernier, des voleurs sont entrés, par la porte de derrière, dans le magasin de M. J. Tracy, marchand-tailleur, de Sherbrooke, et ont enlevé pour \$100 d'habillements confectionnés. Jusqu'ici, on n'a pu obtenir aucune trace du vol et des voleurs.

AVIS AUX CONVALESCENTS.—Hâtez-vous de rétablir votre santé et de recouvrer vos forces perdues, en faisant usage du Vin de Quinine du Docteur Lévesque. Cet excellent tonique vous procurera, comme à tant d'autres, la force des muscles, la vigueur des nerfs, et une régularité parfaite dans toutes les fonctions du système, en général.

INCENDIE.—Jendi de la semaine dernière, pendant la nuit, la maison d'habitation, la grange avec dépendances, de M. Israël Baldwin, de Barford, ont été détruites par le feu. La plus grande partie des récoltes, des ustensiles aratoires, des meubles et des habillaments, a été consumée. Pertes, \$2,000 à \$3,000. Assurance, \$1,200. On suppose la main d'un incendiaire.

Le dernier numéro de l'Opinion Publique contient les gravures suivantes: La Bataille de Yverdon, entre les Turcs et les Serbes, le 7 août dernier; La Vieillesse aux fleurs, de Raphaël, tableau qui respire la douceur, la grâce et l'innocence; Le nouveau Sultan, véritable type de tête turque aux traits assez réguliers, présentant une physionomie froide et pas trop sympathique.

J. C. Waterhouse (maison Beckett) vend des machines à coudre à très-bon marché et à des conditions de paiement avantageuses. Il prend des anciennes machines en échange de nouvelles et a constamment en magasin des aiguilles et autres fournitures de toutes espèces pour machines à coudre. Pour toute chose concernant les machines à coudre, c'est là qu'il faut aller, où spécialement il donne tous les soins possibles aux réparations.

ACCIDENT FATAL.—A. Whitton, pendant que Donald McLeod se rendait à l'église, dimanche dernier, son cheval fut frappé, avec un bâton ou une latte, par plusieurs jeunes garçons qui se trouvaient sur son passage. McLeod leur fit des menaces pour qu'ils ne recommencent plus, mais à quelque distance de là, les garçons lancèrent le bâton qui atteignit le cheval. McLeod, étant descendu de voiture, prit une pierre et voulant la jeter aux garçons, elle atteignit son cheval et alla frapper son petit-frère Robert, en pleine poitrine, et le tua sur le coup. McLeod a été mis en état d'arrestation et subira son procès lundi prochain.

COUR DE POLICE.—Devant G. E. Rioux, Ec.—Jeudi 21 Sept., 1876.—Laurent Curran et Eugène McCarty, deux caractères durs en apparence, ivres et errants; déchargés sous condition de laisser la ville immédiatement; ce qu'ils ont fait.

Vendredi, 22 Sept. 1876.—François Boudreau, un enfant de Vaulieu; ivre, refusant d'obéir à la police, et voulant intervenir dans son devoir, à l'endroit des courses, condamné à \$2.00, et les frais, ou 10 jours de prison, C. O. D.

Deux jeunes garçons de Richmond, commençaient devant Son Honneur le Maire, mercredi, le 27 courant, ont été traduits sommairement et condamné à 12 mois de prison.

LA PORTE DE L'ENFER.—L'entrée de cette porte est maintenant libre des rochers qui l'obstruaient. On les a fait sauter au moyen de l'explosion de plusieurs centaines de barils de poudre. L'opération s'est faite sans accident. C'est près de New-York que se trouve l'endroit désigné par ce nom qui fait peur. Le feu a été communiqué à la poudre par un courant électrique qui aussitôt on vit un immense flot d'éclats de roches et de bois, le tout accompagné d'une détonation sourde et creuse. Le rocher a sauté entièrement et la navigation du «Hell's Gate» pourra se faire à l'avenir sans danger.

RESTAURANT DU PRINCE ARTHUR, MONTREAL.—Une mention spéciale est due à cet établissement habilement dirigé par M. Francis Larin et tenu sur un pied des plus confortables. Repas servis à toute heure. Cuisine hautement appréciée. Huitres fraîches reçues tous les jours. Les meilleurs liqueurs et cigares en constant approvisionnement. La maison mérite à tous égards les faveurs de sa nombreuse clientèle. Nos amis de Sherbrooke, ainsi que nos lecteurs en général, feront bien de visiter ce restaurant, quand ils seront de passage à Montréal, et ils auront lieu d'être satisfaits. Voir l'annonce dans une autre colonne.

NOTES D'OR.—Le 16 septembre de l'année dernière, il y avait 51 ans, qu'un jeune ecclésiastique, à peine entré dans le sanctuaire, arrivait à Mont-

réal et apportait au service du Canada un cœur de prêtre, un jugement d'homme sérieux et les connaissances d'un savant. Le bon Dieu nous a conservé cet homme, ce père, et le quatre-vingt-neufième anniversaire de son ordination sacerdotale. Ce sont les notes d'un vénérable J. A. Baile, supérieur de la compagnie de St. Sulpice, de Montréal. Ce jour-là, à Notre-Dame, il y aura grande messe solennelle, chantée par le Rév. M. Baile lui-même. Beaucoup de personnes viendront lui témoigner et à toute sa famille sulpicienne, la reconnaissance que mérite les plus longs et les plus généreux services. Beaucoup de personnes iront pour lui offrir un peu de leur affection et de leur éducation de leurs enfants, les cinquante années de son sacerdoce.

HÔTEL DU CANADA, MONTREAL.—Cet établissement de premier ordre est situé dans un centre très commode pour les affaires et jouit d'une réputation méritée. Le propriétaire de l'hôtel, M. Aimé Bellevue, est des mieux qu'il y ait au Canada. Il est propriétaire de premier ordre,



